

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024**  
**N° 2024.09.01**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 20:00,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 septembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, André WALTER

**Absents représentés :**

Patrick NEHEMIE représenté par Hervé GRANDJEAN  
Christine LECHEVALLIER représentée par Jean-Paul CUZIN  
Josiane TOURNEBIZE représentée par Aline FAYE  
Vivien GOURBEYRE représenté par Jean-François VIGUÈS  
Isabelle FOURTIC représentée par Hélène VEILHAN

*Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.*

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

**Vu**, l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil détermine le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée municipale.  
Pour la Ville de Beaumont, le nombre d'Adjointes ne doit donc pas dépasser neuf.

**Vu**, la délibération en date du 12 juillet 2024, le Conseil municipal avait réduit le nombre de postes d'Adjointes passant de neuf à huit.

Il est proposé de rouvrir un poste d'Adjoint supplémentaire portant à neuf le nombre des Adjointes.  
Conformément aux règles législatives liées à la parité le poste de 9<sup>ème</sup> Adjoint doit être attribué à une femme.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **21 Voix Pour**, 7 Abstentions et 5 non participation au vote (Mme Hélène Veilhan avec le pouvoir de Mme Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. Olivier Devise et M. François Ulrich) décide :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'Adjoint supplémentaire portant le nombre à neuf.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN